

REPUBLIQUE FRANÇAISE**Département des HAUTES-ALPES
Commune de Tallard****Délibération du Conseil Municipal****Séance du 9 octobre 2020****N° 2020-57**

L'an deux mille vingt et le neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par courrier en date du deux octobre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en la salle polyvalente municipale, sise 1 Place Charles de Gaulle – Tallard (05130) ; sous la présidence de Jean-Michel ARNAUD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19**Présents : 14****Votants : 18****Absents : 01**

Etaient présents : M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Sylvie LABBÉ, M. Daniel BOREL, Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT, Mme Annie LEDIEU, M. Benjamin CORTESE, Mme Gabrielle RABOUIN, M. Fabien RAGE, Mme Jeanine MAMAN, Mme Nathalie MARTIN-MILLE, M. Mathieu GRUERE, Mme Chloé LALLEMAND, M. Fabien MALFATTO.

Etaient absents/excusés, et ont donné pouvoir : M. Fernand BARD, Mme Martine PAUL, M. Martial FERRÉ, Mme Angélique DARTEVELLE, qui ont respectivement donné pouvoir à M. Daniel BOREL, à M. Jean-Michel ARNAUD, à Mme Sylvie LABBÉ, à Mme Marie-Christine LAZARO.

Etaient absents/excusés : M. Loïc GUIDONE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Nathalie MARTIN-MILLE a été désignée parmi les membres du Conseil Municipal pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ; fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : solidarité envers les vallées des Alpes Maritimes – vote d'un don en argent

Il y a une semaine jour pour jour, la tempête ALEX frappait très durement le département des Alpes-Maritimes, occasionnant un très lourd bilan humain, matériel et financier pour l'ensemble des vallées et de leurs habitants. Dans un communiqué publié ce jour, l'Association des Maires et Présidents de communautés des Hautes-Alpes (AMF 05), par la voix de son Président Jean-Michel ARNAUD, et de son Conseil d'Administration, lance un appel aux dons et à la solidarité auprès de l'ensemble des Maires et Présidents de communautés des Hautes-Alpes, pour soutenir les maires et élus du bloc communal des Alpes Maritimes, et à travers eux, l'ensemble de leurs administrés sinistrés.

Les collectivités, et notamment les communes ont ainsi la possibilité de faire un don en argent à l'Association des Maires des Alpes Maritimes (AMF 06), qui se charge de les collecter et de les redistribuer aux communes.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de s'associer à l'élan de solidarité et de générosité qui s'organise pour venir en aide aux communes sinistrées ainsi qu'à leurs administrés qui ont bien souvent tout perdu dans cette catastrophe, en décidant d'effectuer un don en argent à l'AMF 06.

DECISION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré, la présente délibération est mise aux voix.

Le Conseil Municipal, par :

POUR : 18 Voix

CONTRE : 00 Voix

ABSTENTION(S) : 00 Voix

AFFIRME la solidarité de la commune de Tallard avec les communes sinistrées des Alpes Maritimes et leurs administrés,

DECIDE de faire un don en argent d'un montant de 2 500 euros, à l'Association des Maires des Alpes Maritimes (AMF 06), qui en assurera la redistribution aux communes sinistrées,

MANDATE Monsieur le Maire ou son représentant pour la signature de tout acte et l'accomplissement de toute démarche appelé à intervenir en application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Tallard les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Michel ARNAUD

